

SAISINE



BUDGET PRIMITIF 2024

Adopté en séance plénière
des 7 et 8 décembre 2023

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis :

- Économie et emploi :
à l'unanimité ;
- Formation tout au long de la vie :
à l'unanimité ;
- Cohésion sociale :
à l'unanimité ;
- Mobilités et infrastructures de transport :
à l'unanimité ;
- Environnement et territoires :
à l'unanimité ;
- Coopérations transfrontalières et relations internationales :
à l'unanimité ;
- Finances et administration régionale :
à l'unanimité.

SOMMAIRE

01. ÉCONOMIE ET EMPLOI	1
INNOVATION	1
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1
AGRICULTURE, VITICULTURE & FORÊT	2
TOURISME	3
02. FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	6
FORMATION PROFESSIONNELLE	7
APPRENTISSAGE	8
ORIENTATION	9
SANITAIRE ET SOCIAL	9
LYCÉES	10
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	13
03. COHÉSION SOCIALE	18
SPORT	18
JEUNESSE	18
CULTURE ET MÉMOIRE	19
SANTÉ, SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ	20
04. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	24
OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ AUX VOYAGEURS	26
MODERNISER LE RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORTS DE VOYAGEURS	26
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS RÉSEAUX DE TRANSPORT	26
DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ	27
05. ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES	29
TERRITOIRES ET RURALITÉ	29
NUMÉRIQUE	30
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – BIODIVERSITÉ – EAU	31
06. COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES	34
07. FINANCES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE	35
FINANCES	36
ADMINISTRATION RÉGIONALE	36
EXPLICATIONS DE VOTE	38

Le CESER déplore le manque de vision prospective, les moyens budgétaires étant déployés pour répondre aux problématiques actuelles sans toujours inscrire ceux-ci dans une appréhension suffisante de l'avenir.

INNOVATION

L'importance de soutenir l'innovation pour assurer la compétitivité d'avenir a été rappelée de façon récurrente, le CESER s'est déclaré satisfait que la plupart de ses recommandations soient prises en compte dans le SRDEII 2022-2028, mais constate que le budget alloué à l'innovation subit une baisse en 2024 (-6%) sans que celle-ci ne soit expliquée et justifiée. L'insuffisance des moyens alloués à l'innovation contraindra à l'avenir la Région à devoir adapter en urgence ses politiques économiques à l'évolution de l'économie, sans pouvoir anticiper, et en prenant le risque d'être en retard par rapport aux demandes des entreprises. Pour que l'émergence de l'Intelligence Artificielle devienne un levier pour le développement économique, cette dernière doit être prise en compte.

À la suite des observations déjà formulées sur le BP 2023, le CESER prend acte de la distance prise par la Région vis-à-vis des pôles de compétitivité qui ne sont pas identifiés dans le BP 2024 comme des acteurs majeurs mais uniquement comme des ressources pouvant venir en appui aux entreprises. Au regard de l'importance des moyens qui leur sont alloués, de l'expertise reconnue pour certains d'entre eux et des retombées industrielles de leurs travaux, le CESER reste perplexe par rapport à ce choix.

Concernant les start-ups, le CESER appelle le Conseil Régional à être vigilant quant à leur pérennité et à leur ancrage local. Il convient par ailleurs de ne pas restreindre l'innovation aux seules start-ups.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ayant déjà eu l'occasion d'alerter à plusieurs reprises le Conseil Régional sur l'importance de l'Économie Sociale et Solidaire, c'est avec gravité que le CESER constate sa quasi-disparition dans le BP 2024 et alerte sur les conséquences possibles pour la survie même de certaines structures. Le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire ne peut pas se résumer en un traitement égalitaire par rapport à l'économie capitaliste, qui positionnerait de façon identique toutes les entreprises par rapport aux dispositifs destinés à soutenir le

développement économique. Au-delà de ses activités de production, de par sa nature même, l'ESS participe au développement économique autrement que par de l'activité marchande : elle le fait particulièrement en assurant la cohésion territoriale nécessaire au développement économique, notamment dans les territoires ruraux.

Par ailleurs le CESER s'interroge sur les difficultés d'atteindre les objectifs fixés sur différents dispositifs (relocalisation, chèques verts...), ces difficultés générant des sous-consommations de crédits et des prévisions budgétaires parfois revues à la baisse. Pour le CESER, elles peuvent s'expliquer par une insuffisance de pilotage pouvant résulter d'une trop grande confiance accordée aux partenaires conventionnés. La consommation des crédits pourrait être optimisée si le Conseil Régional privilégiait dans sa communication les relais directs des entreprises que sont les organisations patronales et les experts comptables.

Le CESER souligne, au regard d'un manque d'efficacité de certains dispositifs, toute l'importance d'un référent par entreprise, à la condition d'avoir un accompagnement équitable sur l'intégralité du territoire et soutenable pour ce même référent, cela améliorant par ailleurs la réactivité à la demande.

Concernant la réindustrialisation, le CESER constate que sa demande de disposer d'éléments sur les avancées du plan 500 relocalisations commence à être entendue, même si les informations auraient pu être plus détaillées. Pour accélérer la réindustrialisation de la région, le CESER considère que la requalification des friches est indispensable, aussi le CESER s'interroge sur la mobilisation de moyens supplémentaires à ceux qui existent déjà.

Au regard des moyens engagés, le CESER apprécie la qualité du dispositif mis en place autour des parcours de transformation, mais restera vigilant sur l'atteinte des objectifs et l'abondement en moyens supplémentaires si nécessaire.

AGRICULTURE, VITICULTURE & FORÊT

Le CESER relève avec satisfaction l'augmentation des crédits régionaux mais restera vigilant les prochaines années quant à leur évolution en lien avec le devenir du FEADER, lequel a été abondé dans le cadre du plan de relance React-EU.

Le CESER salue la volonté d'engager les exploitations agricoles dans les transitions agro-écologiques et énergétiques. Il souligne l'accompagnement envisagé à travers le nouveau plan « Ambition éleveurs », visant 2 000 exploitations sur les 12 000 en polyculture-élevage. Il attire l'attention sur la nécessité de prévoir dès à présent la possibilité d'élargir ce dispositif au-delà de la cible visée initialement

Le CESER note l'effort financier important effectué pour la transmission des exploitations (10,9M€ contre 6,4M€ précédemment pour l'attractivité des métiers), la Région étant désormais seule compétente en la matière.

Au-delà de l'intention de sécuriser l'accès à l'eau, le CESER considère que l'urgence serait d'abord de sécuriser son existence, tant en quantité qu'en qualité.

Le CESER souligne avec intérêt le travail du Conseil Régional pour lutter contre la désertification vétérinaire rurale et souhaite des aides rapides à l'installation compte tenu de l'urgence de la situation dans certaines zones rurales.

Le CESER note la mise en place de parcelles pilotes pour l'agrivoltaïsme dans les lycées agricoles. Il souligne l'intérêt de pouvoir le développer sur les toitures des bâtiments à vocation agricole, dans la mesure où le photovoltaïsme ne doit pas contrevenir à l'optimisation de l'usage des sols

Concernant la filière équine, le soutien au Haras de Rosières-aux-Salines (travaux initialement prévus pour près de 15M€) ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, il ne doit pas se faire au détriment des autres acteurs de la filière équine.

Le CESER note la signature d'un plan « Ambition Bio » qui doit être signé en 2024 mais alerte sur les difficultés actuellement rencontrées par la filière et appelle à travailler sur l'adéquation entre l'offre et la demande.

Le CESER encourage le programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est) et insiste sur la nécessité du respect de la loi Egalim, sur les proportions de produits locaux et bios proposé dans la restauration collective, mais aussi sur la juste rémunération des producteurs.

TOURISME

Les crédits consacrés au tourisme sont stables, ils s'inscrivent bien dans les perspectives du Schéma Régional de Développement du Tourisme. La nouvelle direction de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est donne une bonne dynamique avec des objectifs clairs.

Le CESER est satisfait que la politique tourisme ne s'articule plus seulement autour du haut de gamme mais concerne tous les types d'hébergements. Les publics pouvant profiter des aides touristiques régionales sont élargis.

Le CESER approuve que des critères d'éco-conditionnalité pour les aides aux hébergements touristiques soient mis en place et semblent pertinents.

Le CESER souligne les efforts effectués par le Conseil Régional pour élargir l'offre touristique (ANCV, hostellerie, tourisme de savoir-faire...) mais souhaite que pour le public jeune, des dispositifs spécifiques soient proposés aux moins de 18 ans.

Nombre de structures touristiques disposent déjà de données précises sur leur fréquentation et leur clientèle, l'Observatoire du tourisme devrait permettre, à travers les datas, d'évaluer plus précisément la dynamique du tourisme dans le Grand Est et ses caractéristiques.

Le CESER :

- constate que le budget alloué à l'innovation subit une baisse en 2024
- prend acte de la distance prise par la Région vis-à-vis des pôles de compétitivité qui ne sont pas identifiés dans le BP 2024 comme des acteurs majeurs mais uniquement comme des ressources pouvant venir en appui aux entreprises
- constate avec gravité la quasi-disparition de l'ESS dans le BP 2024 et alerte sur les conséquences possibles pour la survie même de certaines structures qui la font vivre
- s'interroge sur les difficultés d'atteindre les objectifs fixés sur différents dispositifs (relocalisation, chèques verts...),
- souligne, au regard d'un manque d'efficacité de certains dispositifs, toute l'importance d'un référent par entreprise, à la condition d'avoir un accompagnement équitable sur l'intégralité du territoire
- constate que sa demande de disposer d'éléments sur les avancées du plan 500 relocalisations commence à être entendue, même si les informations auraient pu être plus détaillées
- considère que la requalification des friches est indispensable et s'interroge sur la mobilisation de moyens supplémentaires à ceux qui existent déjà
- apprécie la qualité du dispositif mis en place autour des parcours de transformation mais restera vigilant sur l'atteinte des objectifs
- souligne l'accompagnement envisagé à travers le nouveau plan « Ambition éleveurs » et attire l'attention sur la nécessité de prévoir dès à présent la possibilité d'élargir ce dispositif au-delà de la cible visée initialement
- considère que l'urgence, au-delà de l'intention de sécuriser l'accès à l'eau, serait d'abord de sécuriser son existence, tant en quantité qu'en qualité
- souligne avec intérêt le travail du Conseil Régional pour lutter contre la désertification vétérinaire rurale et souhaite des aides rapides à l'installation compte tenu de l'urgence de la situation dans certaines zones rurales
- souligne l'intérêt de pouvoir développer l'agrivoltaïsme sur les toitures des bâtiments à vocation agricole, le photovoltaïsme ne doit pas contrevenir à l'optimisation de l'usage des sols

- note la signature d'un plan « Ambition Bio » qui doit être signé en 2024 mais alerte sur les difficultés actuellement rencontrées par la filière et appelle à travailler sur l'adéquation entre l'offre et la demande
- encourage le programme ADAGE et insiste sur la nécessité du respect de la loi Egalim, sur les proportions de produits locaux et bios proposé dans la restauration collective, mais aussi sur la juste rémunération des producteurs
- se satisfait que la politique tourisme ne s'articule plus seulement autour du haut de gamme mais concerne tous les types d'hébergements
- salue que des critères d'éco-conditionnalité pour les aides aux hébergements touristiques soient mis en place
- souligne les efforts effectués par le Conseil Régional pour élargir l'offre touristique (ANCV, hostellerie, tourisme de savoir-faire...) mais souhaite que pour le public jeune, des dispositifs spécifiques soient proposés aux moins de 18 ans

PRÉSIDENT : STÉPHANE HEIT

RAPPORTEURE : NADIA WALTER

La baisse des crédits consacrés à la formation professionnelle interroge sur la future réalisation des priorités majeures du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), notamment sur le travail colossal qui devrait être entrepris sur les enjeux d'attractivité et de transitions (écologique, énergétique, numérique, industrielle). Cette baisse est due au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) qui n'a pas été versé par l'État et dont le montant devrait subir une diminution (estimée à 30% au niveau national). Une information qui interpelle d'autant plus que les formations pour les publics peu qualifiés et éloignés de l'emploi sont financées majoritairement par le PRIC. Toutefois lors de la présentation du budget primitif, il a été annoncé qu'une évaluation du montant du PRIC serait réalisée afin de proposer des réajustements dans les prochaines Décisions Modificatives, afin de réduire l'impact de la diminution du PRIC.

La lecture du BP 2024 sur la thématique de la Formation professionnelle reste comme habituellement interrogative sur ce qui est financé et à quelle hauteur. La Région Grand Est a pour objectif de vouloir rendre ses démarches vers la formation plus visibles. Or, la visibilité passe par un Budget Primitif qui ferait davantage le lien entre le pédagogique et le financier.

La Formation tout au long de la vie, confortée en 2023 par l'année européenne de la compétence, inscrit l'apprentissage « tout long de sa vie » de chaque individu quel que soit son statut. Le CESER ne lit pas suffisamment cette dimension dans le rapport, pas plus que le développement de l'employabilité favorisant la mise en œuvre des formations dans les entreprises. Le CESER préconise la mise en œuvre d'une véritable Formation tout au long de la vie s'inscrivant dans une continuité de développement des compétences pour tout individu, quel que soit son statut.

L'absence de bilans et d'évaluations, qui devient récurrente amplifie ce questionnement sur les résultats obtenus et de là sur les décisions prises de reconduction ou d'innovation de la formation professionnelle. Ce constat concerne également les « lycées ». La demande réitérée dans de nombreux avis du CESER sur une évaluation du lycée 4.0 n'a pas été prise en compte. Un bilan sur l'accompagnement aux différents projets dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche permettrait également de valoriser davantage le travail réalisé. Le CESER réitère ses demandes de bilans et d'évaluations sur les trois thématiques : formation professionnelle, lycée-développement durable et Enseignement supérieur, recherche et innovation.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les crédits pour 2024 sont d'un montant global de 414 894 627 € pour atteindre les objectifs stratégiques de la formation professionnelle. Il était de 426 291 376 € en 2023. Cette baisse de 11 396 749 € interroge sur la réalisation des orientations ambitieuses des schémas du CPRDFOP et du SRFSS. Par contre, dans le cadre du nouveau programme FSE 2021-2027, 9 M€ de crédits FSE+ seront mobilisés pour appuyer le programme régional de formation et pérenniser les postes de développeurs de compétences chargés de monter les formations sur mesure dans les Maisons de Région. Le CESER appuie la pérennisation des postes de développeurs de compétences et préconise qu'un travail de coopération avec les référents métiers des collèges puisse être initié.

Le rapport précise que la démarche régionale s'intégrera dans la récente réforme de France Travail. Le CESER préconise la mise en œuvre d'une mission de communication et de concertation sur le territoire sur la réforme France Travail.

L'offre régionale s'appuie sur le programme régional de formation (PRF) et sur les formations sur mesure. De manière régulière, le CESER a demandé un bilan annuel de ce PRF mais ne l'a jamais obtenu. L'estimation financière du PRF 2024 et une lisibilité des grandes thématiques de formation inscrites dans le PRF permettraient une lecture plus fluide du BP 2024 sur la formation en liant le pédagogique et le financier. La question de l'estimation financière des formations sur mesure et de leur bilan se pose également. Il en est de même sur l'estimation financière du travail qui sera conduit sur la filière automobile afin d'anticiper les évolutions du secteur et accompagner le volet compétences et reconversion des salariés. Le CESER demande une estimation financière du Programme Régional de formation (PRF), des formations sur mesure, des formations individuelles (dispositif ARIF) et du travail à entreprendre sur la filière automobile.

Concernant le taux de remplissage des actions qui reste faible, le CESER préconise d'être vigilant sur le taux des abandons et de les analyser finement afin d'y apporter des réponses rapides et concrètes. Concernant les difficultés de recrutement, le CESER réitère sa recommandation dans sa contribution sur l'élaboration croisée SRDEII et CPRDFOP. Le CESER préconise de travailler sur l'employeurabilité, c'est-à-dire permettre à l'employeur de développer sa capacité à employer, à inscrire sa démarche dans un processus de recrutement où il s'agit d'accompagner le salarié dans l'emploi, de le fidéliser, de sécuriser son parcours professionnel par la mise en œuvre de formations.

Sur les tensions de recrutement, l'implication des entreprises est recherchée dans les parcours de formation à travers le dispositif PACE (Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise). Le CESER reconnaît l'effort de la Région dans le maintien du PACE bien que le versement du PRIC n'ait pas été effectué. Le CESER renouvelle sa demande d'un bilan du PACE

qui existe depuis 2020 et notamment souhaite en savoir plus sur les débouchés après ce parcours.

Le CESER appuie le maintien des dispositifs pour les publics éloignés de l'emploi et les publics en situation de décrochage et souhaiterait connaître la part du budget consacré à ces actions.

Le rapport BP 2024 précise que la difficulté de recrutement de candidats sur les actions de formation réside dans la demande de formation, plus que dans l'offre. Face à ce constat, la Région propose des réponses pour limiter le non-recours à la formation en termes d'aide à l'hébergement et aux déplacements, de mise à disposition d'un Véhicule vers l'Emploi, d'aide à la garde d'enfants, de prime d'entrée en formation pour favoriser l'accès à la formation d'aide-soignant, d'accès renforcé des personnes en situation de handicap à la formation. Le CESER appuie la mise en œuvre des aides à l'entrée en formation pour une égalité des chances. Toutefois, analyser le non recours à la formation uniquement sous l'angle des freins périphériques réduit l'apport de solutions. Le CESER préconise de rendre l'offre de formation plus accessible grâce à une meilleure lisibilité et un accompagnement de la personne dans ses recherches d'une offre de formation adaptée à son choix. Rendre ce choix possible est une des préconisations fortes du CESER dans son avis sur l'orientation.

Dans le cadre de la transformation de l'offre de formation, le CESER appuie l'achat de blocs de compétences qui permet d'acquérir progressivement un diplôme, une certification. Les blocs de compétences s'inscrivent dans une évolution professionnelle et devraient être reconnus par les entreprises en tant que tels. Un rapport de la Cour des comptes de juin 2023 constate que l'utilisation des blocs de compétences pour organiser des passerelles entre certifications dans un objectif de reconversion reste à développer. Le CESER appuie le développement des blocs de compétences tout en les inscrivant dans une évolution de carrière. Sur l'innovation pédagogique, le CESER appuie le développement de l'hybridation, de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) et réitère sa demande d'évaluation de ces expérimentations.

APPRENTISSAGE

Considérant la sous-utilisation de son enveloppe de fonctionnement, la Région Grand Est a opté lors des derniers exercices budgétaires pour la fongibilité de celle-ci avec celle de l'investissement, notamment pour soutenir les importants besoins à long terme des CFA (réhabilitations, extensions ...). Le CESER estime que la nouvelle baisse des coûts contrats actée par France Compétences en septembre dernier (5% en moyenne sur les niveaux Bac et Infra) va conduire à une multiplication du nombre de formations déficitaires. Par conséquent, la mobilisation de l'enveloppe régionale de fonctionnement sera plus importante en 2024, le CESER appelle donc la Région à une vigilance accrue sur le sujet de la fongibilité des enveloppes fonctionnement et investissement afin de répondre aux besoins des CFA, étant donné le risque de formations déficitaires supplémentaires liés à la baisse du coût contrat.

ORIENTATION

Le CESER appuie la mise en œuvre d'enseignants nommés référents découverte des métiers dans les collèges et préconise la mise en place de formations dédiées à cette mission. Le CESER préconise que chaque élève soit accompagné de façon conséquente dans cette découverte des métiers afin de lui permettre notamment de s'exprimer sur ses motivations et ses freins.

Une Charte régionale d'engagement sera signée début 2024 afin de fixer le principe de collaboration de tous les acteurs qui contribuent à la connaissance des métiers. À travers cette Charte, la Région s'engagera à mettre davantage en évidence les formations insérantes et porteuses d'avenir à travers les outils d'information : Cap sur mon avenir, les études après la 3^{ème}, la boîte à outils Orient'Est. Le CESER préconise que la Région Grand Est accompagne la signature de la Charte d'un véritable travail de coordination de tous les acteurs. Dans son avis complémentaire sur le « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain » le CESER a mis en exergue la coopération qui est essentielle mais nécessite d'être organisée par la Région, cheffe de file de la formation professionnelle.

Sur la mise en évidence des formations insérantes, le CESER préconise de développer principalement un réel travail d'orientation en débutant par les attentes des personnes. Le CESER, dans son avis sur le CPRDFOP a préconisé la prise en compte des besoins de l'individu dans un temps long et au-delà des besoins immédiats de l'économie.

Dans le cadre de la découverte des métiers, de la promotion des formations vers les métiers de demain, les missions du Centre d'Animations de Ressources et d'Informations sur la Formation (CARIF) et de l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation seront amplifiées. Le CESER préconise une augmentation du budget de fonctionnement afin de permettre aux équipes du CARIF et de l'OREF et aux Maisons de Région, d'accomplir cette mission d'envergure. En ce qui concerne la compétition des métiers « worldskills », le CESER, dans son avis sur le CPRDFOP préconise de promouvoir l'ensemble des métiers et des formations initiales et professionnelles. Sur l'égalité femmes-hommes, le CESER a préconisé dans son avis sur le CPRDFOP de corriger les représentations faussées des métiers, sans ignorer les efforts nécessaires à mener quant aux conditions de travail et de rémunération.

SANITAIRE ET SOCIAL

Sur l'augmentation des capacités de formations dans les métiers du sanitaire et du social, le CESER, dans son avis sur le SRFSS a préconisé d'analyser finement les abandons de cursus afin d'y apporter des réponses rapides et concrètes.

Le CESER a insisté sur les éléments suivants dans son avis sur le SRFSS : c'est par l'intégration universitaire, une refonte du référentiel de formation, la reconnaissance du statut de tuteur, un aménagement de temps pour l'encadrement, un cadrage de mobilisation, une évolution de la profession, que nous pourrions agir sur le système de santé.

Lors de la présentation du BP, les difficultés liées à l'attractivité des métiers ont de nouveau été mises en exergue. Dans ce cadre, le CESER insiste sur un accompagnement des employeurs prévu dans le cadre du SRFSS et sur une amélioration de la qualité des stages avec une forte préconisation sur la formation des tuteurs de stage. Dans cet objectif, le CESER souhaite connaître le montant des crédits consacrés au développement de l'attractivité.

Sur l'axe portant sur le développement d'une stratégie d'investissement immobilier favorisant la remise à niveau des lieux de formation existants et le développement d'antennes de proximité, le CESER demande une grande vigilance sur l'organisation de ces antennes de proximité qui nécessite des temps de rencontre réguliers entre les étudiants de l'antenne de proximité et les étudiants du lieu principal de formation.

Dans le cadre de son avis sur le SRFSS, le CESER a apprécié le lancement de travaux d'analyse des connaissances sur le fait frontalier et renouvelle sa demande d'y être associé.

LYCÉES

Les crédits pour 2024 s'inscrivent dans la continuité des précédents exercices (lycée 4.0, investissements pour la transition écologique et énergétique des établissements ...), toutefois le CESER constate une diminution des CP en fonctionnement (-26,5 M€) sur l'axe « créer les conditions favorables à la réussite des lycéens ». L'un des points clés concerne l'accroissement de l'investissement dédié à la mise en sûreté des lycées (11 M€ en 2024, 90 M€ sur la durée). En 2024, la Région prévoit de mener des travaux sur une carte pluriannuelle des formations professionnelles dans son avis sur les OB 2024, le CESER s'interrogeait déjà sur « l'évolution substantielle de la carte des formations professionnelles » prévue par la Région. Le CESER a d'ailleurs rappelé que cette réflexion sur la « transformation » de la carte des formations ne peut se faire qu'avec l'ensemble des acteurs (Région, Autorités Académiques, CESER, collectivités, établissements, parents d'élèves ...). [...] En outre, toute modification de carte scolaire ne peut avoir de sens sans mesurer les impacts pour les lycéens des secteurs concernés dans les domaines suivants : transport, internat et restauration, au-delà des aspects pédagogiques bien évidemment. L'objectif est de ne pas apporter de freins supplémentaires à la poursuite d'études notamment en milieu rural. »

Sur le lycée du futur, le CESER avait par le passé, demandé à être associé à la démarche de concertation. Lors de la présentation du BP, la proposition d'une saisine sur le lycée du futur a été annoncée.

Dans le cadre de la maintenance et de l'équipement des lycées, le rapport BP précise que La continuité de service du Lycée 4.0, repose sur des services comme les abonnements relatifs à l'évasion internet, la maintenance ou la modernisation des infrastructures. L'année 2024 sera marquée par la consolidation des contrats de performance des nouveaux titulaires du modèle PHARE de maintenance.

Le CESER a préconisé à de nombreuses reprises l'évaluation du dispositif « Lycée 4.0 », il a également fait part à la Région d'un nombre encore important de dysfonctionnements. Le CESER demande davantage d'informations sur ces contrats de performance ayant pour objectifs de « répondre à l'évolution des besoins, la finalisation de la conception et les compléments de phase pilote des nouvelles infrastructures technologiques du Lycée 4.0.

Sur la sûreté des lycées, La Région prévoit de déployer progressivement un pilote d'équipements dans une quinzaine de lycées répartis sur le territoire. L'objectif est de valider la pertinence des solutions et d'affiner les conditions d'un futur déploiement généralisé, au regard notamment de la typologie diversifiée des établissements ainsi que de la nature et du niveau des risques. Le CESER demande davantage d'informations sur le contenu des pilotes d'équipements dans les 15 lycées concernés par cette expérimentation sur la sûreté. Le CESER préconise la réalisation d'un bilan avant la généralisation à l'ensemble des établissements. Par ailleurs, le CESER avait préconisé dans son avis sur les OB 2024 : si les caméras de vidéosurveillance et autres solutions technologiques peuvent contribuer à assurer la sécurité des élèves et du personnel, elles ne sauraient en être les seules garantes. Il apparaît nécessaire de les allier à des moyens humains supplémentaires dans les établissements.

Le CESER constate que la Dotation d'Investissement dans la Transition Écologique (DITE) est reconduite pour une quatrième année. Dans ce BP, la Région indique que « le bilan d'utilisation de la DITE fait apparaître une mobilisation importante des crédits pour des projets d'économie d'énergie, de végétalisation des espaces extérieurs et pour la réduction des déchets ». Le CESER réitère sa demande de transmission du bilan d'utilisation de la DITE.

Sur le programme « Lycées en transition », la Région souhaite diffuser *a maxima* outils et méthodes vers l'ensemble des lycées publics pour permettre une amplification des actions de sensibilisation. Le CESER demande une estimation financière permettant d'atteindre l'objectif d'une généralisation du programme « Lycées en transition ». Le CESER appuie cette initiative qui s'inscrit dans une démarche de développement durable avec une forte coopération des responsables d'établissements, des élèves et notamment des éco-délégués.

Sur la désimpermeabilisation des cours de lycées, la Région partage la préconisation faite par le CESER dans son avis sur les OB 2024, à savoir une concertation forte avec la communauté éducative, les élèves (éco-délégués) et le monde associatif concerné (associations et fédérations de parents d'élèves, associations d'éducation à l'environnement...) qui permet des projets adaptés aux usages.

Sur l'aide à la qualité en restauration, le CESER réitère son constat fait dans son avis sur les OB. Il s'agit d'un premier pas qui reste insuffisant pour susciter un engagement des lycées. Le CESER préconise une augmentation de l'aide à la qualité en restauration afin d'accompagner un investissement de tous les lycées dans une véritable démarche de qualité.

Sur le financement du fonctionnement des lycées publics, la dotation pour 2024, d'un montant de 52,85 M€, a été établie sur la base du maintien des modalités d'élaboration de la dotation de fonctionnement, dans une logique de continuité. Le CESER constate avec regret que la dotation de fonctionnement fixe la valeur du point à 39€ par élève comme les 3 précédentes années et préconise de revoir à la hausse la valeur de ce point élève (50€/élève en 2020). En effet, compte tenu du contexte inflationniste, ce montant de 39 € équivaut davantage à une baisse et non pas à un maintien.

Sur la participation des Régions au financement des lycées privés, dans un récent rapport « L'enseignement privé sous contrat », la Cour des Comptes a souligné que si l'enseignement privé sous contrat était majoritairement financé (plus de 70%) par des fonds publics, les contrôles financiers, pédagogiques et administratifs restaient pourtant quasi inexistantes. Ce rapport pointe également le fait qu'en concentrant un nombre important d'élèves de milieux favorisés, l'enseignement privé risque d'aggraver « certaines faiblesses du système éducatif ». Sur la participation de la Région au financement des lycées privés, le CESER rejoint la position de la Cour des Comptes qui appelle à moduler les moyens en fonction du profil social des élèves. Cela interpelle notamment sur l'identification des profils concernés.

Sur les équipements dans les lycées, le CESER constate que les plateaux techniques des lycées font l'objet d'une modernisation amplifiée (+9,3 M€ en CPI par rapport au BP 2023), pour tenir compte de l'évolution des priorités en matière de formation professionnelle et du développement des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ). Si cet effort est notable, le CESER rappelle que si la priorité est donnée « aux filières de demain », il apparaît nécessaire de conserver des fonds pour moderniser l'ensemble de l'appareil de formation afin que celui-ci reste de qualité et adapté aux mutations numériques, sociétales et économiques.

Sur les aides aux familles et aux élèves, la Région évoque dans ce BP les grandes lignes de son plan internat-restauration, sans pour autant mentionner le bouclier tarifaire. Lors de la présentation du BP 2024, la Région a indiqué être actuellement en incapacité financière d'appliquer un bouclier tarifaire total comme le préconise le CESER. Par contre, un Fonds Social existe pour aider les familles en situation précaire, cependant il n'est pas suffisamment mobilisé. Le CESER préconise une information, une communication et un accompagnement à la mobilisation de ce Fonds Social.

Le CESER ne peut que souscrire à la volonté régionale d'investir pour la sobriété énergétique et la transition écologique des établissements (Néolux, Solar'Est, Lycées verts...). Le CESER prend note qu'un point d'étape sur ces différentes actions lui sera transmis très prochainement.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

En matière de rayonnement et d'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les CP en fonctionnement connaissent une diminution (-1,36 M€) alors que les CP en investissement sont en augmentation (+1,32 M€).

Sur l'accompagnement au rayonnement et à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans sa contribution SRDEII-SRESRI, le CESER avait déjà préconisé à la Région de piloter un travail en synergie avec tous les acteurs (Région, Rectorats, Universités, grandes écoles, écoles spécialisées, CFA, collectivités locales ...) pour disposer d'une vision globale mais aussi prospective sur l'ensemble des formations post-bac, y compris les BTS et l'offre en apprentissage.

La Région indique poursuivre la mobilisation de moyens en faveur du développement en Grand Est d'établissements auprès desquels elle s'est engagée antérieurement de façon pluriannuelle (ex. : Institut Catholique de Paris, Institut en Innovation Logistique ...). Toutefois, elle poursuivra la recherche d'alignement des montants et modalités d'intervention régionale (cohérence au regard des effectifs étudiants concernés, équilibre des taux d'intervention avec les autres collectivités locales concernées notamment). Le CESER préconise que la Région priorise l'accompagnement de l'enseignement supérieur public et des étudiants par rapport au financement de l'enseignement supérieur privé.

Dans le cadre de la structuration et de la constitution d'un potentiel de recherche attractif et visible, au cours de l'année 2023, les différents appels à projets et règlements d'intervention régionaux ont abouti au financement de 116 projets dans le domaine de la recherche et du transfert de technologie. Le CESER souligne le développement de ces projets et préconise pour 2024 une information, une communication accrue et un accompagnement plus soutenu des porteurs de projet.

Le CESER note que des premiers accompagnements seront présentés en 2024 en appui à des travaux transfrontaliers de recherche et de transfert, au titre de projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Offensive Science » partagé par la Région avec les partenaires du Rhin Supérieur, de même que des engagements liés à une nouvelle itération du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne. Le CESER appuie ces travaux transfrontaliers de recherche et de transfert et préconise leur pérennisation et leur multiplication.

Le CESER :

- appuie les futurs réajustements financiers afin de réduire l'impact de la diminution du PRIC ;
- préconise la mise en œuvre d'une véritable Formation tout au long de la vie s'inscrivant dans une continuité de développement des compétences pour tout individu quel que soit son statut ;
- réitère ses demandes de bilans et d'évaluations sur les trois thématiques : formation professionnelle, lycée-développement durable et ESRI ;
- appuie la pérennisation des postes de développeurs de compétences et préconise qu'un travail de coopération avec les référents métiers des collègues soit initié ;
- préconise la mise en œuvre d'une mission de communication et de concertation sur le territoire sur la réforme France Travail ;
- demande une estimation financière du Programme Régional de formation (PRF), des formations sur-mesure, des formations individuelles (dispositif ARIF) et du travail à entreprendre sur la filière automobile ;
- préconise d'être vigilant sur le taux des abandons dans les formations et de les analyser finement afin d'y apporter des réponses rapides et concrètes ;
- préconise de travailler sur l'employeurabilité, c'est-à-dire permettre à l'employeur de développer sa capacité à employer, à inscrire sa démarche dans un processus de recrutement où il s'agit d'accompagner le salarié dans l'emploi, de le fidéliser, de sécuriser son parcours professionnel par la mise en œuvre de formations ;
- renouvelle sa demande d'un bilan du PACE qui existe depuis 2020 et notamment souhaite en savoir plus sur les débouchés après ce parcours ;
- souhaite connaître la part des crédits consacrés aux dispositifs pour les publics éloignés de l'emploi et les publics en situation de décrochage ;
- préconise de rendre l'offre de formation plus accessible grâce à une meilleure lisibilité et un accompagnement de la personne dans ses recherches d'une offre de formation adaptée à son choix.
- appuie le développement des blocs de compétences tout en les inscrivant dans une évolution de carrière.
- appuie le développement de l'hybridation et de l'AFEST et réitère sa demande d'évaluation de ces expérimentations ;

- appelle la Région à une vigilance accrue sur le sujet de la fongibilité des enveloppes fonctionnement et investissement afin répondre aux besoins des CFA étant donné le risque de formations déficitaires supplémentaires liés à la baisse du coût contrat.
- appuie la mise en œuvre d'enseignants nommés référents découverte des métiers dans les collèges et préconise la mise en place de formations dédiées à cette mission.
- préconise que chaque élève soit accompagné de façon conséquente dans la découverte des métiers afin de lui permettre notamment de s'exprimer sur ses motivations et ses freins.
- préconise que la Région accompagne la signature de la Charte d'engagement sur la découverte des métiers d'un véritable travail de coordination de tous les acteurs.
- Préconise, en matière d'orientation, la prise en compte des besoins de l'individu dans un temps long et au-delà des besoins immédiats de l'économie ;
- préconise une augmentation des CP de fonctionnement afin de permettre aux équipes du CARIF et de l'OREF et aux Maisons de Région d'accomplir la mission d'envergure de la découverte et la promotion des métiers ;
- préconise de promouvoir l'ensemble des métiers et des formations initiales et professionnelles ;
- sur l'égalité femmes-hommes, rappelle sa préconisation de corriger les représentations faussées des métiers sans ignorer les efforts nécessaires à mener quant aux conditions de travail et de rémunération.
- Rappelle sa préconisation d'analyser finement les abandons de cursus dans les formations sanitaires et sociales afin d'y apporter des réponses rapides et concrètes.
- insiste sur un accompagnement des employeurs dans le secteur sanitaire et social et une amélioration de la qualité des stages. Il souhaite connaître le montant des crédits consacrés au développement de l'attractivité.
- demande une grande vigilance sur l'organisation des antennes de proximité qui nécessite des temps de rencontre réguliers entre les étudiants de l'antenne de proximité et les étudiants du lieu principal de formation.
- renouvelle sa demande à être associé au lancement des travaux d'analyse des connaissances sur le fait frontalier.

- rappelle que la réflexion sur la « transformation » de la carte des formations ne peut se faire qu'avec l'ensemble des acteurs (Région, Autorités Académiques, CESER, collectivités, établissements, parents d'élèves...);
- demande à avoir plus d'informations sur les contrats de performance ayant pour objectifs de « répondre à l'évolution des besoins, la finalisation de la conception et les compléments de phase pilote des nouvelles infrastructures technologiques du Lycée 4.0 » ;
- demande davantage d'informations sur le contenu des pilotes d'équipements dans les 15 lycées concernés par cette expérimentation sur la sûreté et préconise la réalisation d'un bilan avant la généralisation à l'ensemble des établissements.
- réitère sa demande de transmission du bilan d'utilisation de la DITE ;
- demande une estimation financière permettant d'atteindre l'objectif d'une généralisation du programme « Lycées en transition ».
- préconise une augmentation de l'aide à la qualité en restauration afin d'accompagner un investissement de tous les lycées dans une véritable démarche de qualité ;
- constate avec regret que la dotation de fonctionnement maintient la valeur du point à 39€ par élève et préconise de revoir à la hausse la valeur de ce point par élève ;
- rejoint la position de la Cour des Comptes qui appelle à moduler les moyens en fonction du profil social des élèves sur la participation de la Région au financement des lycées privés.
- rappelle que si la priorité est donnée « aux filières de demain », il apparaît nécessaire de conserver des fonds pour moderniser l'ensemble de l'appareil de formation.
- préconise une information, une communication et un accompagnement à la mobilisation du Fonds Social ;
- ne peut que souscrire à la volonté régionale d'investir dans la sobriété énergétique et la transition écologique des établissements ;
- préconise de disposer d'une vision globale mais aussi prospective sur l'ensemble des formations post-bac, y compris les BTS et l'offre en apprentissage ;
- préconise que la Région priorise l'accompagnement de l'enseignement supérieur public ;

- préconise une information, une communication accrue et un accompagnement plus soutenu des projets retenus dans le domaine de la recherche et du transfert de technologie ;
- appuie les travaux transfrontaliers de recherche et de transfert et préconise leur pérennisation et leur multiplication.

SPORT

Le CESER prend acte des montants suivants pour l'année 2024 afin de soutenir le développement des pratiques sportives : 14,4 M€ en fonctionnement et 28,8 M€ en investissement.

Le CESER rappelle l'importance de favoriser le soutien à la pratique du sport pour tous et invite à la vigilance concernant le financement du sport marchand.

Le CESER rappelle sa préconisation formulée dans l'avis sur le Budget Primitif de 2023, de profiter du futur héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 pour la réalisation d'un inventaire dynamique des lieux et des équipements du Grand Est, afin de les valoriser et de donner la possibilité aux citoyens de se les approprier.

Le CESER salue l'initiative du Conseil Régional pour la mise en place d'un programme de billetterie territoriale en faveur « des jeunes et des bénévoles d'association de sport amateur » pour assister à des épreuves sportives dans le cadre des JOP 2024. Le CESER souhaite des précisions en matière de sélection de frais de déplacement et d'hébergement.

JEUNESSE

Le CESER salue l'engagement des membres du Conseil Régional des Jeunes (CRJ). Cette instance régionale dédiée à la jeunesse se verra renouvelée en 2024 et permettra à 72 jeunes de la région de contribuer à la construction et à la mise en place des politiques publiques. Le CESER insiste sur l'importance de diversifier leurs profils.

De nombreuses actions sont proposées depuis plusieurs années pour favoriser l'apprentissage à la citoyenneté (Collectif Lycéens 2024, visite du Mémorial de la Shoah, déplacement à Auschwitz, animation de la vie lycéenne...), le CESER demande au Conseil Régional de les poursuivre, les renforcer et de permettre à un plus grand nombre de jeunes d'en bénéficier.

Le CESER prend acte de la nouvelle action en matière de santé dans le cadre du Plan Santé des jeunes, qui a pour objectif de sensibiliser les élèves des lycées professionnels à la préservation de leur santé dans leur future pratique professionnelle.

Le CESER réitère sa proposition de mieux communiquer auprès des relais locaux, notamment dans les territoires ruraux, pour permettre une meilleure appropriation du dispositif *Jeun'Est* qui ne profite qu'à 150 000 jeunes, de 15 à 29 ans sur le million que compte la région.

Le CESER soutient les actions réalisées dans le cadre de *LOJ'Toit*, pour laquelle la Région consacre un montant de 525 000 euros en fonctionnement, permettant de faciliter l'accès aux jeunes à un logement et visant à leur insertion professionnelle. Le CESER soutient également les actions favorisant le parcours entrepreneurial des jeunes et la poursuite du soutien en faveur des Missions Locales.

Enfin, le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité d'accentuer les actions pour lutter contre la précarité des jeunes et préconise de prendre davantage en compte les problématiques liées à la santé mentale.

CULTURE ET MÉMOIRE

Le CESER salue les efforts menés par le Conseil Régional en matière de concertation avec les acteurs et prend acte de l'augmentation des crédits consacrés à la culture pour l'année 2024. Le CESER regrette toutefois que l'essentiel de l'effort porte sur l'investissement, dans un contexte où les frais de fonctionnement des structures ne cessent de croître (hausse du point d'indice et hausse des coûts de l'énergie).

Le CESER soutient la poursuite des aides au titre du « fonds Transition Énergie Culture », en faveur du développement durable et salue l'inscription d'indicateurs verts dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures culturelles aidées.

Le CESER relève les efforts en faveur des territoires et de la ruralité en particulier. Il approuve dans leur globalité les grands objectifs affichés.

Le CESER regrette que les droits culturels ne soient mentionnés qu'à propos du plan « Culture, Ruralité, Vitalité » et ne concernent pas la question plus globale de la démocratie culturelle, alors que ces droits culturels sont actuellement un des moteurs du renouveau des politiques publiques. Il invite le Conseil Régional à s'appuyer sur les avis du CESER intitulés « Région Grand Est et droits culturels » du 11 décembre 2020 et « sur le chemin d'une politique culturelle renouvelée » de juin 2022.

Le CESER regrette qu'un plan ambitieux visant à développer la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel ne soit pas proposé, alors qu'il est essentiel en terme de transmission de savoir-faire et donc de formation, de dynamisme économique, d'attractivité touristique et de de cohésion sociale (cf. avis adopté le 13 juin 2019 intitulé « le patrimoine immatériel en Région Grand Est, facteur de développement social et économique dans nos territoires »).

Le CESER demande d'accentuer les actions en faveur de la coopération culturelle européenne et transfrontalière.

Le CESER regrette que l'Éducation populaire ainsi que l'Éducation artistique et culturelle ne figurent pas nommément dans le BP 2024 alors qu'elles jouent un rôle majeur pour la cohésion sociale. Le CESER constate également le fait que le Conseil Régional ne profite pas des JOP 2024 pour affirmer un rapprochement entre culture et sport.

SANTÉ, SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ

Le CESER prend acte des montants en fonctionnement et en investissement dédiés aux volets intitulés « développer une stratégie globale de santé dans toute la région » et « renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale » identiques à ceux de l'année 2023.

Santé

Le CESER souligne les efforts du Conseil Régional pour agir sur les questions liées à la santé car les défis et enjeux sur le sujet méritent d'y apporter des réponses concertées, coordonnées et adaptées aux situations particulières de chaque territoire avec l'ensemble des acteurs. Le CESER salue la volonté du Conseil Régional de cosigner de manière systématique les Contrats Locaux de Santé et d'y prendre part afin de communiquer en proximité avec les acteurs locaux sur les dispositifs de la Région, de mieux cerner les problématiques spécifiques à chaque territoire pour adapter des réponses en fonction des besoins.

Compte tenu du nombre important d'Appels à Manifestation d'Intérêt mis en place, le CESER demande au Conseil Régional de communiquer largement et en proximité en s'appuyant sur les relais locaux, afin de permettre aux structures, associations, collectivités locales de s'en saisir. Le CESER demande au Conseil Régional d'accompagner les porteurs de projets notamment dans l'ingénierie pour favoriser l'émergence d'actions répondant aux objectifs identifiés.

Concernant le déploiement de la télémédecine, dans son avis « L'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental » adopté en plénière du 8 décembre 2022, le CESER indiquait qu'il est favorable au déploiement de la téléconsultation dans les lieux où l'accompagnement physique par des professionnels de santé est possible (cabinets d'infirmiers, pharmacies ou autres auxiliaires médicaux). En revanche, les supermarchés et les gares ne sont pas des lieux adaptés ou appropriés pour l'installation de cabines de téléconsultation.

Le CESER formule à nouveau sa demande d'avoir une cartographie des lieux d'implantation de la télémédecine (cabines de téléconsultation) dans la région. Il insiste néanmoins sur la nécessité de ne pas résoudre le problème du déficit des personnels médicaux par des réponses numériques.

Le CESER encourage le Conseil Régional à poursuivre le soutien au développement de centres de soins non programmés afin de désengorger les urgences. Le CESER souscrit à la mise en place de médico-bus pour aller vers les populations afin de répondre aux besoins des actions

de prévention. Le CESER encourage le Conseil Régional à développer des dispositifs en lien avec les Conseils Départementaux sur la prévention de la perte d'autonomie dans un contexte de vieillissement de la population.

Solidarité et Citoyenneté

Le CESER salue les actions mises en place par le Conseil Régional pour lutter contre les violences faites aux femmes et demande au Conseil Régional d'être plus proactive.

Le CESER insiste sur la nécessité de soutenir les associations, acteurs majeurs de la cohésion sociale, en accentuant les moyens sur les territoires les plus fragilisés. Il incite le Conseil Régional à poursuivre son soutien en faveur des mouvements associatifs, des têtes de réseaux régionales ainsi que des associations en proximité, par le biais de deux dispositifs bien connus par les différents acteurs que sont DIVA'P et INV'EST ASSO.

Le CESER souligne la volonté du Conseil Régional de renforcer la participation citoyenne, notamment par le biais de la plateforme *MaRégionDemain* et rappelle sa préconisation formulée dans l'avis sur le Budget Primitif 2023 concernant l'importance de s'appuyer davantage sur le CESER, représentant de la société civile organisée, ainsi que sur les associations, les collectifs citoyens et les instances de dialogue existantes pour favoriser une meilleure cohérence entre les besoins exprimés par la population et les politiques publiques.

Le CESER :

- rappelle l'importance de favoriser le soutien à la pratique du sport pour tous et insiste à la vigilance concernant le financement du sport marchand.
- rappelle sa préconisation formulée dans l'avis sur le BP 2023, de profiter du futur héritage des JOP 2024 pour la réalisation d'un inventaire dynamique des lieux et des équipements du Grand Est afin de les valoriser.
- souhaite des précisions concernant la sélection, les frais de déplacement et d'hébergement prévus pour la billetterie territoriale en faveur « des jeunes et des bénévoles d'association de sport amateur » permettant d'assister à des épreuves sportives des JOP 2024
- réitère sa proposition de mieux communiquer auprès des relais locaux notamment dans les territoires ruraux, pour permettre une meilleure appropriation du dispositif *Jeun'Est* qui ne profite qu'à 150 000 jeunes, de 15 à 29 ans.
- soutient les actions réalisées dans le cadre de *LOJ'Toit*, permettant de faciliter l'accès aux jeunes à un logement et visant à leur insertion professionnelle.

- soutient également les actions favorisant le parcours entrepreneurial des jeunes et la poursuite du soutien en faveur des Missions Locales.
- attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité d'accentuer les actions pour lutter contre la précarité des jeunes et préconise de prendre davantage en compte les problématiques liées à la santé mentale.
- prend acte de l'augmentation des budgets culture pour l'année 2024, en regrettant toutefois que l'essentiel de l'effort porte sur l'investissement, dans un contexte où les frais de fonctionnement des structures ne cessent de croître.
- soutient la poursuite des aides au titre du « fonds Transition Énergie Culture », en faveur du développement durable et salue l'inscription d'indicateurs verts dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures culturelles aidées.
- regrette que les droits culturels ne soient mentionnés qu'à propos du plan « Culture, Ruralité, Vitalité » et ne concernent pas la question plus globale de la démocratie culturelle.
- regrette qu'un plan ambitieux visant à développer la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel ne soit pas proposé.
- demande d'accentuer les actions en faveur de la coopération culturelle européenne et transfrontalière.
- regrette que l'Éducation populaire ainsi que l'Éducation artistique et culturelle ne figurent pas nommément dans le BP alors qu'elles jouent un rôle majeur pour la cohésion sociale.
- constate également que le Conseil Régional ne profite pas des JOP 2024 pour affirmer un rapprochement entre culture et sport.
- souligne les efforts du Conseil Régional pour agir sur les questions liées à la santé
- salue la volonté du Conseil Régional de co-signer de manière systématique les Contrats Locaux de Santé et d'y prendre part
- demande au Conseil Régional de communiquer largement et en proximité en s'appuyant sur les relais locaux afin de permettre aux structures, associations, collectivités locales de s'en saisir
- demande au Conseil Régional d'accompagner les porteurs de projets notamment dans l'ingénierie pour favoriser l'émergence d'actions répondant aux objectifs identifiés.

- rappelle qu'il est favorable au déploiement de la téléconsultation dans les lieux où l'accompagnement physique par des professionnels de santé est possible
- formule à nouveau sa demande d'avoir une cartographie des lieux d'implantation de la télémédecine
- encourage la Région à poursuivre le soutien au développement de centres de soins non programmés afin de désengorger les urgences.
- souscrit à la mise en place de médico-bus pour aller vers les populations afin de répondre aux besoins des actions de prévention.
- encourage le Conseil Régional à développer des dispositifs en lien avec les Conseils Départementaux sur la prévention de la perte d'autonomie dans un contexte de vieillissement de la population.
- salue les actions mises en place par le Conseil Régional pour lutter contre les violences faites aux femmes et demande à la Région d'être plus proactive.
- insiste sur la nécessité de soutenir les associations, acteurs majeurs de la cohésion sociale, en accentuant les moyens sur les territoires les plus fragilisés.
- souligne la volonté du Conseil Régional de renforcer la participation citoyenne notamment par le biais de la plateforme *MaRégionDemain*

PRÉSIDENTE : ODILE AGRAFEIL

RAPPORTEUR : PATRICE HALTEBOURG

Dans un contexte particulier, en lien avec les incertitudes liées aux conflits géopolitiques et l'indispensable décarbonation des activités en général, des transports en particulier, le Conseil Régional Grand Est confirme le cap annoncé lors des orientations budgétaires 2024. Il renforce ainsi son rôle de Chef de file en faveur des mobilités (Déplacement – Mobilité – Infrastructures) avec des crédits en progression.

Depuis la création de la région Grand Est, les moyens en fonctionnement et investissement consacrés aux mobilités et infrastructures de transport n'ont cessé de progresser. Ainsi au BP 2017 ils s'élevaient à 847 M€ (696 M€ en fonctionnement et 151 M€ en investissement), pour passer dans ce BP 2024 à 1 674 M€ (1 082 M€ en fonctionnement et 592 M€ en investissement).

Sur l'ensemble des 8 derniers exercices (Période 2017-2024), les inscriptions budgétaires allouées aux mobilités ont progressé de 98,2 % soit plus de 8,5% en moyenne chaque année.

La progression de ces inscriptions budgétaires s'est faite avec une part croissante consacrée à l'investissement dont le poids représentait 17,8% en 2017 contre 35,2 % en 2024, ce qui constituera un pic sur l'ensemble de la mandature.

Les crédits pour 2024 sont en augmentation très significative comparativement à l'exercice 2023. Ils passent de 1 223 M€ à 1 679 M€, soit une hausse de +36,9%.

Cette évolution s'explique à la fois par une hausse très forte des investissements qui passent de 410,3 M€ à 592,4 M€, soit une variation de + 44,1% et également une progression significative de la part fonctionnement qui affiche 1 082,2 M€ contre 813,3 M€ l'année passée (soit une hausse de 33,1%). Toutefois il convient de souligner qu'une partie du pic est liée à des investissements qui n'ont pu être réalisés sur l'exercice du BP 2023.

À ce stade, le volet mobilités du CPER 2023-2027 n'étant pas encore finalisé, le CESER regrette de ne pas pouvoir disposer des orientations en matière d'investissements partagés entre le Conseil Régional et l'État.

S'agissant des évolutions à venir, l'augmentation croissante du coût des énergies fossiles nécessitera d'aller vers une décarbonation progressive, que ce soit dans le cadre du modèle économique du TER (renouvellement du matériel), des transports scolaires et interurbains mais aussi de l'accompagnement au développement des autres formes de mobilités actives et

douces. La soutenabilité du modèle économique, aussi bien pour les usagers/citoyens que la collectivité en dépend.

Sur le plan de la cohésion des territoires, les modalités fines d'exercice de son rôle de Chef de file en appui des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales (cf. ingénierie) constitueront une clé de la réussite de la politique en matière de mobilité.

S'agissant du modèle économique du TER, il conviendra de maîtriser ses coûts en optimisant le coût du train-kilomètre et la pertinence de son déploiement en fonction des flux voyageurs. Le déploiement de trains légers pour les lignes de desserte fine des territoires (LDFT) constitue une des pistes possibles pour concilier maintien d'un service et optimisation des coûts d'exploitation.

S'agissant du modèle économique des transports scolaires et interurbains, il conviendra d'inciter les opérateurs de transports à verdir progressivement le parc en optant pour des carburants de transition (Biogaz, biocarburants etc.) ou des énergies « vertes » (Électricité, hydrogène), toutefois la disponibilité en quantité suffisante pour les mobilités reste encore sujette à question au regard d'autres usages comme l'industrie.

S'agissant des infrastructures de transports de marchandises (Fret), et si le Conseil Régional n'a pas pleine compétence en la matière, les efforts pourront tendre en faveur d'une augmentation du report modal vers le ferré et le fluvial et un renforcement des plateformes logistiques multimodales. La Région Grand Est pourrait avoir intérêt à se rapprocher de la Région Hauts-de-France afin de partager certaines logiques en matière d'investissement et pourquoi pas s'orienter vers une coopération renforcée.

S'agissant des mobilités dans les territoires, le Conseil Régional doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face aux difficultés de cohésion des territoires, tout particulièrement dans les zones peu denses et très peu denses. Ces territoires auront notamment à faire face à la transition démographique (vieillesse et parfois baisse de la population) qui touche plus particulièrement les régions de l'arc Nord-Est (Hauts-de-France – Grand est – Bourgogne Franche-Comté) et plus généralement les régions de la façade Est.

S'agissant de l'intermodalité, elle pourra s'appuyer sur la montée en puissance du numérique dans les usages et devrait permettre d'offrir un service sous forme d'un « bouquet de mobilités » capable de répondre aux différents parcours usagers.

Toutefois un travail important devra être mené dans l'accompagnement du changement des habitudes, qui va au-delà de la mise à disposition des services et d'un plan de communication. L'utilisation des sciences comportementales pourrait être un point d'appui de ce plan d'actions.

L'articulation des actions du Conseil Régional Grand Est, en tant que chef de file et les AOM locales, tout particulièrement en zones peu denses et très peu denses, est une des clés du succès « du dernier kilomètre » des politiques publiques en matière de mobilité.

L'usage de la voiture individuelle (avec un usage de plus en plus partagé) restera majoritaire dans tous les cas de figure, il importe que chaque citoyen, puisse bénéficier d'un droit à une solution de mobilité sur l'ensemble des territoires du Grand Est, afin de pouvoir au quotidien accéder aux services publics et de proximité, à la santé, à la formation tout au long de la vie et à l'emploi. Enfin, il conviendra de continuer à co-construire cette politique de mobilités en lien avec l'aménagement du territoire afin de favoriser la limitation des déplacements dans une optique de démobilité.

En résumé : la mobilité un élément pivot de l'efficacité des politiques publiques.

OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ AUX VOYAGEURS

S'agissant du modèle économique du TER, la perspective de progression des recettes usagers de +25% ne fait pas l'objet d'un échéancier précis.

Si l'accroissement de l'offre de service est accueilli favorablement, le CESER ne perçoit pas d'éléments visant à améliorer la qualité du service rendu à l'usager (ex. : labellisation des lignes etc.).

Dans la perspective des futurs cars express régionaux, le CESER rappelle qu'ils doivent compléter et s'articuler parfaitement avec les réseaux existants, comme les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) indépendamment des limites administratives départementales. Ils doivent contribuer à la réduction de la congestion des grands axes et constituer une offre compétitive alternative à l'autosolisme, tout particulièrement dans les zones peu denses et très peu denses.

MODERNISER LE RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORTS DE VOYAGEURS

En terme d'accessibilité, le CESER Grand Est salue l'effort consenti afin de mettre en conformité certaines gares ferroviaires et la poursuite des efforts dans les années à venir, afin de se conformer au Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP).

Au regard des montants mobilisés en matière d'investissements dans les matériels roulants et la montée en puissance de la SPL Mobilités, le CESER souhaite avoir une présentation détaillée des missions, de la gouvernance et des enjeux.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS RÉSEAUX DE TRANSPORT

S'agissant des investissements en faveur des lignes de dessertes fines des territoires (30 M€), le CESER salue l'effort du Conseil Régional afin de permettre le maintien d'un service de proximité dans les territoires ruraux.

S'agissant des investissements à destination du fret ferroviaire, il convient de rappeler l'intérêt du dispositif « CAP Fret » dans la perspective du maintien d'une activité économique pour certains acteurs. Plus généralement, le CESER se positionne résolument en faveur du développement du fret ferroviaire dans une logique de report modal et de décarbonation.

S'agissant de la stratégie aéroportuaire, la mission menée par la Chambre régionale des comptes devra permettre une décision éclairée sur l'avenir et les perspectives des différentes structures de la région Grand Est.

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ

Il attire l'attention sur la nécessité de proposer un bouquet de mobilités, tout particulièrement en zones peu denses et très peu denses, qui rend concret le droit à la mobilité. À ce titre il importe de prendre en compte la dimension d'accompagnement des usagers et l'accessibilité des solutions proposées. « Le numérique oui, mais sans exclusive ». L'apport des sciences comportementales pourrait constituer un plus afin de faire évoluer réellement les usages.

Afin de développer les mobilités durables et accompagner les territoires, il conviendrait d'accompagner le développement des installations de recharge de véhicules électriques (IRVE).

Le CESER :

- Demande à disposer d'éléments permettant d'apprécier la qualité du service TER et transports scolaires et interurbains, à la fois en terme de ponctualité, de régularité, d'offre capacitaire et d'information des voyageurs;
- S'interroge sur les perspectives d'augmentation de +25% des recettes usagers pour le TER (Faisabilité et échéance);
- Demande une information complète sur les missions et la gouvernance de la SPL Mobilités ;
- rappelle que dans la perspective des futurs cars express régionaux, ceux-ci doivent compléter et s'articuler parfaitement avec les réseaux existants, comme les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), indépendamment des limites administratives départementales, contribuer à la réduction de la congestion des grands axes et constituer une offre compétitive alternative à l'autosolisme, tout particulièrement dans les zones peu et très peu denses.;

- Salue les efforts consentis par le Conseil Régional en matière de mise en conformité de l'ensemble des infrastructures de la région Grand Est dans le cadre des schémas d'accessibilité et de la mise en accessibilité PMR du réseau régional;
- souhaite avoir une présentation détaillée des missions, de la gouvernance et des enjeux de la SPL Mobilités ;
- Demande à ce que l'effort à destination du dispositif CAPFRET porté à 12,4 M€ se poursuive dans une optique de maintien de certaines activités économiques;
- Demande à la prise en compte de l'accompagnement des usagers via l'information et la sensibilisation aux alternatives à l'autosolisme et le changement des comportements (cf. sciences comportementales);
- Rappelle les demandes d'une billettique multimodale (tous modes) qui intègre la logique du billet unique ;
- Demande à ce que le Conseil Régional établisse une stratégie aéroportuaire à la lumière des préconisations de la Cour des Comptes ;
- Rappelle l'importance d'accompagner/soutenir l'implantation de bornes de recharge électrique (IRVE).

TERRITOIRES ET RURALITÉ

Le CESER constate que les crédits dédiés aux territoires bénéficient d'une hausse de 3%.

Un certain nombre de politiques sont dans la poursuite de celles des années précédentes, et le CESER prend acte qu'elles devraient évoluer au cours de l'année en fonction des résultats de l'évaluation environnementale du budget.

Le CESER est satisfait des différentes mesures d'accompagnement en ingénierie mises à disposition des collectivités les moins dotées. Ces moyens pourront notamment être utilisés pour répondre aux nouveaux besoins liés aux défis posés dans les ruralités, qui devront intégrer le « Pacte pour les ruralités » et s'engager dans la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Si le CESER rejoint le Conseil Régional qui pose comme objectif, dans le Pacte pour les ruralités, le « bien vieillir », il invite celui-ci à avoir le même niveau de préoccupation pour les autres générations qui vivent et participent à l'animation des territoires ruraux. Il rappelle une préconisation de son avis adopté le 10 novembre 2023, « *Les conditions d'une vie bonne en zone rurale peu dense à l'horizon 2050* », avec la mise en place de structures d'accueil pour la petite enfance (crèches, assistantes maternelles...) et pour la population âgée, avec notamment la création de « maisons d'accueil intergénérationnelles » afin d'attirer ou de maintenir les jeunes familles, permettant aux enfants de bien grandir et aux aînés de bien vieillir.

Le CESER regrette que le Conseil Régional n'ait pas saisi l'opportunité de l'élaboration du nouveau pacte pour les ruralités afin de doter les politiques de la commission « Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager » de moyens dédiés pour pouvoir promouvoir ses propres actions en lien avec celles qui vont être définies dans ce pacte, renforçant ainsi le rôle transversal de cette commission.

De par leur positionnement et leur vocation, les maisons de la Région ont un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement des territoires pour faire connaître les outils mis à disposition des communes. Elles gagneraient à être davantage présentes aux côtés des différentes instances locales (collectivités, EPCI ...), là où sont discutés les projets des territoires.

S'agissant du Pacte Ardennes, comme déjà souligné l'an passé, le CESER estime que la Région pourrait s'inspirer des méthodes qui y sont expérimentées pour transposer certaines de ses

actions, dans l'objectif d'apporter des réponses adaptées aux territoires ruraux les plus fragiles.

Concernant les fonds européens, et notamment le fonds FEADER, le CESER rappelle les préconisations de son avis sur les fonds européens adopté le 9 novembre 2023. Il appelle le Conseil Régional à :

- Plaider pour une simplification des règles et un allègement des obligations qui pèsent sur les porteurs de projets,
- Engager des réflexions pour simplifier, à son échelle et tout en respectant les réglementations européennes et nationales, le parcours des porteurs de projets : pièces à fournir, délais, points de contrôle...
- Limiter les risques financiers pris par les structures, en s'associant aux prises de position de différents acteurs qui demandent la mise en place d'instruments financiers pour soutenir la trésorerie des porteurs de projet.

S'agissant du programme LEADER doté de 38 M€ pour la période 2024-2029 répartis entre 35 Groupements d'action locale (GAL) à l'échelle du Grand Est, le CESER regrette que les crédits alloués ne soient pas toujours intégralement consommés faute de porteurs de projets. Les programmes LEADER, véritable outils de développement rural, mériteraient d'être mieux connus des acteurs concernés.

Comme préconisé à plusieurs reprises antérieurement, le CESER rappelle que certaines friches peuvent être des réservoirs de biodiversité et que leur valorisation nécessite un diagnostic préalable, afin de garantir la préservation des espèces qui fréquentent ces sites. Par ailleurs, certaines friches qui ne pourraient pas être réhabilitées au titre du développement industriel, commercial ou résidentiel, pourraient être renaturées (zones humides, reforestation, ...) et participer ainsi à l'adaptation au changement climatique des territoires, notamment urbains, et lutter contre la perte de biodiversité.

NUMÉRIQUE

La Région a été lauréate de l'appel à projet de l'État « territoires intelligents et durables », avec trois territoires, équipés de connecteurs, qui deviendront des « vitrines » des usages numériques au service des collectivités. Le CESER rappelle qu'il a adopté le 10 novembre 2023 un avis « *Le numérique responsable, un impératif environnemental et sociétal* ». Il invite le Conseil Régional et les collectivités concernées à mettre en œuvre ses préconisations.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – BIODIVERSITÉ – EAU

Le CESER constate que le budget environnement est en constante augmentation depuis 2021, augmentation à mettre en lien avec les nouvelles compétences dans le domaine de l'eau et Natura 2000.

Le CESER prend note que le Conseil Régional incite les structures (Parcs, Conservatoires, associations, ...) à optimiser leurs frais de fonctionnement dans l'objectif d'accroître leurs dépenses d'investissements. Le CESER signale toutefois qu'un certain niveau d'ingénierie reste indispensable pour que ces structures puissent porter et développer des projets d'investissements.

Le CESER se réjouit de la création de 10 nouvelles réserves naturelles régionales dans le cadre du programme « Life Bio'div », dont 2 réserves en 2024. Cependant, si ces créations contribuent aux objectifs fixés dans le SRADDET (2% d'espaces protégés d'ici 2030), le CESER regrette qu'un objectif plus ambitieux ne soit pas affiché par le Conseil Régional. Par ailleurs, la gestion d'une réserve implique également des frais de fonctionnement.

Le CESER souhaiterait être destinataire du bilan en cours sur le programme « Life Bio'Div ».

Le CESER observe avec intérêt le projet de création d'une Agence régionale de transition écologique. Il s'agit d'une bonne initiative qui permettra la mise en œuvre des actions de compensation dans le Grand Est. Le CESER invite à se rapprocher des associations de protection de la nature pour proposer les mesures de compensation les plus pertinentes possibles et les plus proches des sites impactés. Il espère que ce projet sera construit en partenariat avec la SAFER et l'Établissement public foncier Grand Est.

Le CESER prend note du renouvellement du marché portant sur l'observatoire des déchets pour une somme de 900 000 €, sur 3 ans. Il s'interroge sur la finalité de cet observatoire, l'exploitation et la destination des données recueillies. Si cela n'est pas déjà fait, il souhaite que l'ensemble des établissements publics de collecte et de traitement des déchets soient associés à cet outil. Une communication publique annuelle pourrait être envisagée afin d'impliquer le plus grand nombre.

Le CESER note la création d'un observatoire de l'eau. Il rappelle que dans son avis *Politique et gouvernance de l'eau* adopté en avril 2021, il préconisait d'installer un « Parlement de l'eau », qui permettrait de mettre en place une politique de l'eau ascendante et une gouvernance plus participative.

Le CESER approuve l'augmentation du capital de 2,5 M€ à la SEM Oktave pour accélérer la rénovation thermique des logements, avec un objectif de 500 maisons et 5 000 appartements en copropriété rénovés par an à l'horizon 2028. Il rappelle que le premier frein d'une rénovation thermique est le reste à charge pour beaucoup de propriétaires. Le CESER approuve également la création d'un fonds de garantie pour les ménages les plus fragiles.

Le CESER :

- constate que le budget dédié aux territoires bénéficie d'une hausse de 3%
- prend acte que les politiques régionales de cohésion des territoires doivent évoluer au cours de l'année en fonction des résultats de l'évaluation environnementale du budget.
- est satisfait des différentes mesures d'accompagnement en ingénierie mises à disposition des collectivités les moins dotées
- rappelle qu'il préconise la mise en place de structures d'accueil pour la petite enfance et pour la population âgée des « maisons d'accueil intergénérationnelles ».
- regrette que le Conseil Régional n'ait pas saisi l'opportunité de l'élaboration du nouveau pacte pour les ruralités afin de doter les politiques de la commission « Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager » d'un budget propre
- estime que la Région pourrait s'inspirer des méthodes du Pacte Ardennes pour transposer certaines de ses actions, dans l'objectif d'apporter des réponses adaptées aux territoires ruraux les plus fragiles.
- rappelle les préconisations de son avis sur les fonds européens
- regrette que les crédits alloués au programme LEADER ne soient pas toujours intégralement consommés faute de porteurs de projets
- rappelle que certaines friches peuvent être des réservoirs de biodiversité et que leur valorisation nécessite un diagnostic préalable afin de garantir la préservation des espèces qui fréquentent ces sites
- constate que les crédits consacrés à l'environnement sont en constante augmentation depuis 2021, augmentation à mettre en lien avec les nouvelles compétences dans le domaine de l'eau et Natura 2000
- se réjouit de la création de 10 nouvelles réserves naturelles régionales dans le cadre du programme Life Bio'div, dont 2 réserves en 2024
- souhaiterait être destinataire du bilan en cours sur le programme Life Bio'Div
- observe avec intérêt le projet de création d'une Agence régionale de transition écologique

- invite l'Agence à se rapprocher des associations de protection de la nature pour proposer les mesures de compensation les plus pertinentes possibles et les plus proches des sites impactés.
- souhaite que l'ensemble des établissements publics de collecte et de traitement des déchets soient associés à l'observatoire des déchets
- note la création d'un observatoire de l'eau. Il rappelle sa préconisation d'installer un « Parlement de l'eau », ce qui permettrait de mettre en place une politique de l'eau ascendante et une gouvernance plus participative.
- approuve l'augmentation du capital de 2,5 M€ à la SEM Oktave pour accélérer la rénovation thermique des logements
- approuve également la création d'un fonds de garantie pour les ménages les plus fragiles

PRÉSIDENT : PATRICE HARSTER

RAPPORTEUR : PASCAL DEBAY

Le CESER regrette que le panorama des interventions transfrontalières et internationales qu'il demandait depuis plusieurs années n'ait pu être réalisé en 2023. Tout en comprenant les difficultés techniques inhérentes à la réalisation de cette synthèse chiffrée, il prend acte de la volonté exprimée par le Conseil Régional d'y parvenir prochainement, afin de traduire budgétairement l'ampleur du fait transfrontalier régional. Ce panorama est important en termes de communication à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Dans la même optique, le CESER souhaiterait toujours disposer d'une liste détaillée (budget, missions) des structures transfrontalières auxquelles le Conseil Régional participe financièrement. Selon lui, cette vue d'ensemble pourrait permettre de « créer des passerelles », de mutualiser des moyens et ainsi d'améliorer encore l'efficacité des nombreuses entités qui contribuent à faciliter la vie quotidienne des citoyens transfrontaliers.

Enfin, le CESER rappelle à nouveau que la société civile constitue l'un des quatre piliers de la Région métropolitaine du Rhin supérieur et qu'à ce titre elle devrait être représentée par une structure consultative dans cet espace trinational, à l'instar de ce qui existe dans la Grande Région avec le Comité Économique et Social de la Grande Région (CESGR).

Le CESER :

- regrette que le panorama des interventions transfrontalières et internationales qu'il demandait depuis plusieurs années n'ait pu être réalisé en 2023.
- souhaiterait toujours disposer d'une liste détaillée (budget, missions) des structures transfrontalières auxquelles le Conseil Régional participe financièrement
- rappelle à nouveau que la société civile constitue l'un des quatre piliers de la Région métropolitaine du Rhin supérieur et qu'à ce titre elle devrait être représentée par une structure consultative dans cet espace trinational.

PRÉSIDENT : JACQUES RIMEIZE

RAPPORTEUR : SYLVAIN-LOUP JACQUOT

Le montant du Budget Primitif (BP) 2024 s'élève à 4,49 Md€. Il est en hausse de 15,7% par rapport au BP 2023 qui était de 3,88 Md€.

Les recettes inscrites s'élèvent à 3,95 Md€, en progression de 16% hors fonds européens (de 3% hors droit d'entrée SPL et TVA liée à la convention TER). Le rapport de présentation du BP 2024 fait état de la place prépondérante des recettes liées à la fraction de TVA. Elles représentent 48% des recettes de fonctionnement au BP 2024. La dépendance aux dotations de l'État continue à se réduire, elles ne représentent plus que 8% des ressources régionales de ce nouveau budget. Les fonds européens, dont le CESER souligne un bon niveau d'engagement du programme 2021-2027 à ce stade, atteignent un montant exceptionnel en raison de la combinaison de l'achèvement des programmes opérationnels 2014-2020 et de la montée en charge du nouveau programme.

Les prévisions de dépenses de la section de fonctionnement sont de 2,52 Md€ (2,22 Md€ au BP 2023) et celles de la section d'investissement s'élèvent à 1,98 Md€ (1,65 Md€ au BP 2023). Cette hausse est principalement liée à de fortes augmentations des crédits en fonctionnement et en investissement du budget « mobilités » (+451 M€) et des « fonds européens » (+97 M€). Si l'on exclut les crédits des priorités budgétaires « mobilités » et « fonds européens », la section fonctionnement du budget 2024 ne progresse que de 1,3%, soit 2,1 points de moins que la progression de l'inflation qui est de 3,4%¹.

Compte tenu du contexte toujours instable, le CESER reconnaît à nouveau les difficultés qui se posent à la collectivité pour élaborer son budget. À cet égard, le CESER approuve le choix d'une hypothèse prudente de retenir un taux d'évolution de 2,3% pour la prévision d'augmentation de la recette liée à la fraction de TVA par rapport au montant inscrit en 2023.

L'analyse environnementale du budget comporte désormais deux volets. L'analyse climat, entrée en vigueur depuis 2022, d'une part, et l'analyse biodiversité qui démarre avec ce nouvel exercice budgétaire portant sur une expérimentation appliquée au périmètre des dépenses de trois directions du Conseil Régional, d'autre part. Concernant l'analyse climat, le CESER constate des progrès visibles à travers une baisse assez sensible des dépenses « à approfondir » et des dépenses « défavorables ». Toutefois, le CESER regrette à nouveau que le Conseil Régional n'expose aucune stratégie visant à résorber les dépenses défavorables restantes. S'agissant de l'analyse biodiversité qui porte sur l'examen de 5 facteurs de pression,

¹ INSEE – novembre 2023

Le CESER émet de fortes interrogations au regard des résultats insatisfaisants présentés. Ce volet des impacts environnementaux de l'action régionale devra faire l'objet d'une attention particulière de la collectivité.

FINANCES

Le CESER relève une faible augmentation de l'épargne brute (+14 M€), ainsi qu'une augmentation modérée de l'endettement de la collectivité. L'emprunt inscrit à 538,8 M€ est en progression de 32 M€ par rapport à celui de 2023 et se traduit par une légère dégradation du ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 7,7 années contre 7,4 années au BP 2023.

La collectivité entend diriger ses moyens vers 4 des priorités retenues lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024 : ruralité, transition, réindustrialisation et mobilités. Hormis le domaine des mobilités, dont le budget est fortement conforté du fait de l'entrée au capital de la SPL Grand Est Mobilités principalement, le CESER a beaucoup de difficultés à percevoir où sont affectés les moyens nouveaux en relation avec ces nouvelles priorités structurantes.

Le CESER ne discerne pas dans ce budget d'inflexion dans l'arbitrage de l'affectation des crédits d'investissements en relation avec les nouvelles priorités retenues. Le budget ne comporte aucune dimension prospective consolidant une stratégie de long terme de nature à expliquer comment les crédits vont être orientés vers ces nouvelles priorités.

Le CESER regrette que la priorité de la « réindustrialisation » pourtant mise en avant lors des OB, soit aussi peu visible dans ce BP. Aucun moyen financier supplémentaire ne paraît être alloué à l'accélération de la réindustrialisation ainsi qu'au recyclage des friches, nécessaire à la réduction de l'artificialisation des sols liée au développement économique.

Pour ce qui concerne les priorités « transition » et « ruralité », le budget de la section d'investissement de la priorité budgétaire « Territoires et proximité », dans lequel un renforcement des crédits devrait s'observer, n'augmente que de 4 M€. Le CESER ne parvient pas à identifier les 650 M€ attribués aux pactes de ruralité.

ADMINISTRATION RÉGIONALE

Le BP fait succinctement état des différents projets et travaux du patrimoine immobilier régional. Toutefois le CESER considère à nouveau qu'un programme pluriannuel global des projets immobiliers, indispensable à un pilotage efficace, ne lui a pas été transmis. Le CESER réitère donc sa demande d'obtenir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dédié aux bâtiments régionaux (bâtiments de l'administration régionale et lycées), détaillant par ailleurs le devenir et la réaffectation des bâtiments délaissés par la collectivité.

En matière d'évaluation des politiques publiques, le CESER rappelle à nouveau l'importance de disposer de moyens à la hauteur des enjeux et regrette l'absence de mention de l'évaluation et des moyens financiers y afférents, à l'exception de l'annonce d'une évaluation de la politique aéroportuaire régionale qui sera réalisée par la Chambre régionale des comptes.

Le CESER :

- souligne un bon niveau d'engagement des fonds européens du programme 2021-2027 à ce stade
- reconnaît à nouveau les difficultés qui se posent à la collectivité pour élaborer son budget et approuve le choix d'une hypothèse prudente d'un taux d'évolution de 2,3% pour la prévision d'augmentation de la recette liée à la fraction de TVA
- constate des progrès visibles concernant l'analyse climat du budget
- regrette à nouveau que le Conseil Régional n'expose aucune stratégie visant à résorber les dépenses défavorables restantes
- émet de fortes interrogations au regard des résultats insatisfaisants de l'analyse biodiversité du budget
- exprime des difficultés à percevoir où sont affectés les moyens nouveaux en relation avec les nouvelles priorités structurantes
- regrette que la priorité de la « réindustrialisation » pourtant mise en avant lors des OB, soit aussi peu visible dans ce BP
- réitère sa demande d'obtenir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dédié aux bâtiments régionaux (bâtiments de l'administration régionale et lycées), détaillant par ailleurs le devenir et la réaffectation des bâtiments délaissés par la collectivité
- regrette l'absence de mention de l'évaluation et des moyens financiers y afférents, à l'exception de l'annonce d'une évaluation de la politique aéroportuaire régionale



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Économie et emploi

La délégation CFDT souligne la qualité de l'avis proposé par la commission et remercie l'ensemble de ses membres, ainsi que les chargés de mission, pour le travail effectué au cours des trois dernières années.

Au regard des observations que nous avons déjà eu l'occasion de formuler, notamment lors de la présentation des OB nous regrettons particulièrement de n'avoir pas été entendu par le conseil régional au sujet de l'économie sociale et solidaire qui, si elle est réduite aux structures capables de produire et de s'autofinancer, est appelée à disparaître à court ou moyen terme. Comme l'ont démontré nombre de nos avis l'ESS participe pleinement au maillage et à l'animation des territoires, à la création de liens sociaux qui sont des ferments pour le développement économique et sans lesquels l'économie libérale pourrait être bien en peine.

Nous regrettons également les difficultés rencontrées par le conseil régional pour rester aux commandes des politiques et dispositifs qu'il initie. Si le recours à des réseaux de ressources peut être gage d'efficacité, le recours à ceux-ci pour piloter et suivre les mêmes dispositifs se montre inadapté à l'atteinte des objectifs fixés dans le souci du bien commun ; cette situation expliquant les difficultés rencontrées par le Ceser pour disposer d'éléments de suivi de nature à permettre une évaluation pertinente.

Pour ce qui concerne l'innovation et le développement économique la CFDT regrette l'absence de coopération avec les partenaires sociaux et l'absence de prise en considération des conséquences possibles de certains dispositifs sur la qualité de l'emploi et les relations sociales, emploi qui, mise à part l'intitulé du chapitre, est le grand absent sauf pour évoquer à maintes reprises les difficultés de recrutement, en dehors de toute réflexion sur l'évolution du marché de l'emploi et la nécessité de sa régulation.

L'avis sera voté par notre délégation.

Formation tout au long de la vie

La CFDT s'inquiète d'une politique de formation et des budgets alloués vers une vision de la formation seulement basée en réponse au marché de l'emploi. Nous rappelons que l'école a un rôle important sur l'éducation et que l'objectif de plus d'égalité scolaire doit être poursuivi en menant une politique éducative territorialisée centrée sur l'Éducation prioritaire.

La place des lycées à l'intérieur du dispositif de l'Éducation prioritaire doit être clarifiée, repensée et valorisée, notamment celle des lycées professionnels, parce qu'ils accueillent souvent les élèves les moins en réussite scolaire des collèges d'Éducation prioritaire.

De même, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur ne peuvent être basés sur la concurrence entre les territoires, entre les formations ou entre établissements. Tous les

jeunes qui y accèdent ont droit à une même attention des pouvoirs publics : cela passe par des moyens supplémentaires conséquents pour les filières universitaires, et même si la région finance de manière volontaire les études supérieures, la dépense par étudiant a baissé ces dernières années de manière globale.

Sur les formations sanitaire et sociale : Pour répondre au grand défi du vieillissement la population du Grand Est (un quart sera âgé de plus de 64 ans et potentiellement 175 000 personnes âgées dépendantes), le Conseil Régional et l'ARS augmentent les quotas (20 % IDE et 60 % aide-soignant) Ceci dans une logique purement quantitative où seule **l'instantanéité compte**, pour la CFDT les oubliés dans ce budget sont :

- le taux de perdition : pas de mesures
- le taux d'encadrement des élèves : aucun recrutement
- la stratégie immobilière : aucune vision à moyen terme alors qu'il est écrit dans ce document « *plusieurs instituts présentent un niveau de vétusté significatif qui nécessite d'envisager des projets de rénovation qu'il s'agisse de répondre à un niveau de qualité de formation et d'accueil des étudiants satisfaisant ou de prise en compte des enjeux environnementaux actuels tout particulièrement de rénovation énergétique.* »
- la simulation, l'innovation pédagogique, la mise en place de nouvelles technologies sont manquants

Pour la CFDT il y a urgence pour un programme d'accompagnement personnalisé du parcours étudiant en soins infirmiers **pour maximiser leur réussite dans leurs études, faciliter leur insertion professionnelle, prévenir les risques d'abandon et les fidéliser sur le territoire.**

La question est d'autant plus cruciale pour la région dans cet environnement de surtension sur les professions paramédicales.

Cohésion sociale

La question du logement dans le budget primitif n'est abordée que dans la politique jeunesse avec Loj'toit et dans l'aide à la rénovation des logements dans la commission environnement et territoire, pour la CFDT cela ne suffit pas. Il faut une politique financière volontariste sur la question du logement par la Région, qui doit se traduire dans le budget.

En effet la question du logement est essentielle à l'attractivité du territoire, et un besoin vital pour nos citoyens.

Face à la flambée des coûts liés au logement, un marché immobilier qui augmente notamment dans les zones frontalières et dans les grandes métropoles et la baisse de disponibilité des logements avec la concurrence des logements réservés à la location saisonnière, une part importante de la population éprouvent d'importantes difficultés à se loger.

De ce fait, la demande de logements à bas loyers ainsi que le besoin en logements à loyers abordables pour les classes moyennes ne cessent d'augmenter. Pour y répondre, il faut

relancer l'accèsion sociale à la propriété et investir massivement dans le logement social et notre région doit y prendre sa part en investissant dans le financement de logements sociaux.

La délégation votera l'avis.

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Bernard DUPONT, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER, Brigitte RITZENTHALER

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

La CGT votera pour l'avis du CESER sur le Budget Primitif 2024.

Pour autant, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil Régional sur le chapitre consacré aux mobilités et infrastructures de transport, dans la partie accompagnement et développement des grands réseaux de transport.

Concernant la stratégie aéroportuaire régionale, l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine comme ceux de Strasbourg et Vatry, contribue au développement économique du Grand Est.

Cet aéroport fait partie des 38 aéroports nationaux appelés « intermédiaires ». Comme le précise la Cour des Comptes, dans la synthèse de son Rapport public thématique sur le maillage aéroportuaire français (en date du 15 juin 2023) : « ils doivent faire face à des coûts fixes importants (sécurité, sûreté) associés à l'aviation commerciale, sans recevoir pour autant le nombre de passagers suffisants pour bénéficier, comme les plus grands aéroports, de recettes extra-aéronautiques substantielles (parking, activités commerciales, ...).

Cette synthèse précise également que « les autorités publiques doivent revoir en profondeur la stratégie et les modes de gestion du maillage aéroportuaire, outil stratégique au service de la mobilité du public ». Elle indique également que le rôle des régions devrait être renforcé et que la loi devrait ainsi les désigner comme chefs de file pour la gestion.

Aussi nous souhaiterions connaître les sommes précises et détaillées, pour chacun des aéroports de la Région Grand Est, quelle est la part des investissements et la part de fonctionnement. Et, nous voulons être éclairés dans le domaine de la prospective concernant l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine.

Concernant le ferroviaire, la ligne qui mène à la verrerie de Gironcourt, dont la CGT soutient le financement car il est indispensable pour l'emploi et l'activité économique du territoire. Toutefois, la question qui se pose est : « à qui de payer ? ».

Comme évoqué lors de notre précédente séance plénière du CESER, l'Europe casse le Fret en diminuant les ressources de Fret SNCF. Ainsi les collectivités doivent payer.

Pour terminer, il y a besoin de réfléchir sur la localisation du centre d'entretien du TER de Strasbourg concernant la maintenance. Les sites de Cronembourg ou Hausbergen, proches, des habitations ne semblent pas être l'idéal et la décision de cette localisation devra être prise en lien avec l'extension de la gare de Strasbourg dans le cadre du REM.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY, Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Olivier MOUGEOT, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL, Doris WARTH

EXPLICATION DE VOTE DU MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS DE TRANSPORTS (FNAUT)

Mobilités et infrastructures de transport

Bien entendu, la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports – fédérant 44 associations dans le Grand Est) mesure et apprécie l'engagement financier de la région en faveur des mobilités et particulièrement de la mobilité ferroviaire.

Les usagers ont toutefois quelques difficultés() à constater les résultats sur le terrain de leurs déplacements, qu'ils soient pendulaires ou occasionnels. Entre les suppressions, les retards et les sous capacités, le ressenti des usagers s'inscrit en décalage important versus cet engagement de notre Région Grand Est.

Nous sommes conscients que les métiers des mobilités sont complexes, tout particulièrement le ferroviaire.

Les usagers attendent un "choc de qualité de service" bien plus que des chocs d'offres. Un vrai choc de robustesse.

Sur un plan plus général, les mobilités sont indissociables de nos activités humaines. Formations, culture, jobs, santé et loisirs sont dépendants des médias de mobilité.

Une billettique « universelle » englobant tous les médias sur tout le territoire contribuerait à la simplification et la fluidité du parcours usagers.

Avec plus de 30% des GES produits par les transports au sens large - personnes et marchandises-, il nous faut revisiter nos comportements, pour préférer les transports en communs.

D'où les usagers insistent pour un vrai choc de qualité de service.

La FNAUT Grand Est votera cet avis. Soutenue par Andrée BUCHMANN, Isabelle CATALAN, Etienne CLEMENT, Yves MULLER, Michèle TREMOLIERES et Bruno ULRICH

André LOTT



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00